



Le notaire et le monde électronique

Bases juridiques

Exigences techniques

Solutions actuelles

- Registre des officiers publics
- Archivage électronique

Le notaire et le monde électronique

Bases juridiques



Ordonnance sur la forme authentique électronique (ordonnance actuellement en rédaction)

Art. 6 Mise à disposition du registre

1 Le département fédéral de Justice met à disposition des cantons et des instances délivrant des certificats électroniques un registre électronique des officiers publics.

2 Il peut déléguer à une instance extérieure à l'administration fédérale la création et la gestion de ce registre électronique.

Art. 7 Gestion du registre par les cantons.

1 Les cantons enregistrent tous leurs officiers publics ou seulement ceux qui désirent instrumenter en la forme authentique électronique.

2 Ils veillent à tenir à jour continuellement les données incorporées dans le registre.

Le notaire et le monde électronique

Bases juridiques



Article 55a CV du titre final du code civil révisé

Les cantons peuvent autoriser les officiers publics à établir des expéditions électroniques des actes qu'ils instrumentent.

Ils peuvent également autoriser les officiers publics à certifier que les documents qu'ils établissent sous la forme électronique sont conformes à des originaux figurant sur support papier et à attester l'authenticité de signature par la voie électronique.

L'officier doit utiliser une signature électronique qualifiée reposant sur un certificat qualifié d'un fournisseur de services de certification reconnu au sens de la loi du 19 novembre 2003 sur la signature électronique.

Le notaire et le monde électronique

Exigences techniques des moyens mis à disposition

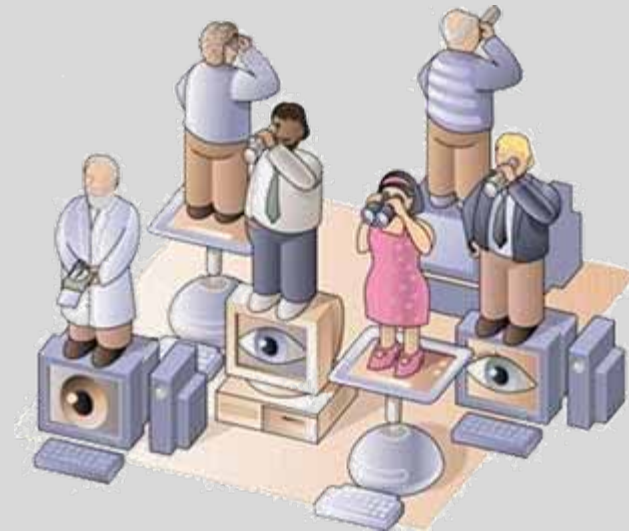
Nécessité d'avoir des moyens électroniques assurant :

une haute sécurité par :

- un accès sécurisé aux données, soit préprogrammé
- une diffusion entre divers serveurs de notre système
- un cryptage automatique des données au niveau du serveur
- une séparation des modules (Frontware – Middleware – Backware)

une accessibilité et une interopérabilité

- accès 7/7 jours – 24h
- interaction avec nos différents serveurs (programmes et données)
- surveillance à distance



A. Le registre des officiers publics

Il a pour but :

- l'enregistrement des données concernant chaque officier public par l'autorité habilitée à délivrer les patentes
- l'actualisation de ces données par une gestion continue
- la garantie de l'authenticité de ces données

Son fonctionnement consiste à :

- afficher on line les notaires, leur fonction et leurs droits
- afficher la décision administrative d'enregistrement du notaire
- Informer sur l'historique de l'enregistrement et de ses modifications subséquentes.
- délivrer une eApostille certifiant de la qualité du notaire signataire, apostille qui figurera au pied de l'acte électronique authentique
- assurer l'interopérabilité avec d'autres registres et bases de données, etc. (ex. Justification d'accès autorisés eArchiv, InfoStar, RF, eGRIS, RC etc.)



Description du registre des officiers publics ?

1. Enregistrement par l'autorité de tutelle

Département cantonal
de justice



Décision adm.



Schwaar

1. Saisie des données du notaire
2. Extrait de la décision administrative
3. Signature qualifiée par M. Schwaar
4. Intégration des données du notaire
et archivage de la décision

Notaren-Register


Datensatz

Notar	
Anrede	Herr
Name	Bosset
Vorname	Philippe
Geb. Datum	
Heimatort	
Adresse-1	
Strasse	Rue Centrale
Strassen-Nummer	45
Postleitzahl	1580
Ort	Avenches
Kanton	Vaud
Telefon-1	
Fax	
Verfügung	pdf-Dokument

Fonction 1

Recherche et affichage online des personnes, de leur fonction et de l'historique de leurs droits





Stiftung Schweizerisches Notariat
Fondation Notariat Suisse
Fondazione Notariato Svizzero

[About us](#) [Login](#)

Register Elektronischer Signaturen
Registre des Signatures Électroniques
Registriati Firme Elettroniche

Language: [de](#) [en](#) [fr](#) [it](#)

Entity: Philippe Bosset ▶▶

ID: 27
Name: Philippe Bosset
Email:

Company: Service juridique et législatif du canton Vaud ▶▶

Name: Service juridique et législatif du canton Vaud
Type: Protected professional group
HQ: yes
Street / No: Place du Château 1
City: 1014 Lausanne
Country: Switzerland
UID: CH-710.0.009.657-3

eRole: Notary ▶▶

Type: Notary
Description: This role entitles the owner to be a regular notary. It was created by a state notary.
From: 1970-06-10
To: unlimited

Profession Directory Detail ▶▶

State: Vaud
Admission Date: 1970-06-10
Documents: [Decree \(StateNotaryVD_signed.pdf\)](#)

Address ▶▶

First- Last-Name: Philippe Bosset
Street / no.: Rue Centrale 45
Postal code / city: 1580 Avenches
Country: Switzerland

Office Address ▶▶

First- Last-Name: Philippe Bosset
Street / no.: Rue Centrale 45
Postal code / city: 1580 Avenches
Country: Switzerland

Volition ▶▶

Volition Text ▶▶

←



Fonction 2

Extrait de la décision administrative octroyant la patente



LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis du Département de l'intérieur

a nommé

Philippe Bosset

NOTAIRE

Conformément aux lois, règlements et arrêtés relatifs à ces fonctions.

Donné sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10.06.1970



Address: Rue Centrale 45
(private) 1580 Avenches
Switzerland

Address: Rue Centrale 45
(office) 1580 Avenches
Switzerland

The Department of Justice and Police
Lausanne, the 12.04.2010, 06:52



Document certifiées par Jean-Luc Schwaar - Service
juridique et législatif <jean-luc.schwaar@vd.ch>.

Digitally signed by Jean-Luc Schwaar -
Service juridique et législatif
Date: 2010.04.12 06:52:57 CEST

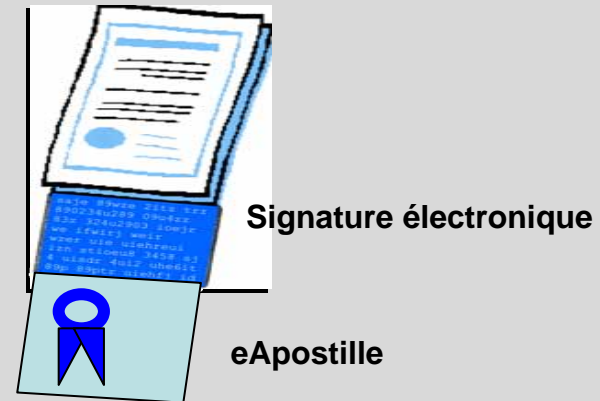
Fonction 3

Délivrance d'une eApostille certifiant la fonction et les droits du titulaire

Sur requête du notaire, le registre délivre une apostille électronique intégrée au pied de l'acte authentique électronique. Elle atteste de la qualité du notaire au moment de l'apposition de l'apostille.

Elle dispense ainsi tout tiers recevant le document de s'assurer de la compétence de l'officier public signataire

**Cette apostille renforce
l'authenticité du document
produit auprès d'une autorité
fédérale ou cantonale tierce**



B. L' archivage électronique



devient nécessaire par l'adoption de l'article 55 a tf cc (acte authentique électronique)

permet de créer un système centralisé d'archives

classe les documents selon le registre public dont ils relèvent

permet une interopérabilité avec chaque registre public

définit des critères de recherche

Archivage 1

Au 1er janvier 2012 la révision du CC entre en vigueur

Dès cette date les notaires pourront instrumenter des actes électroniques authentiques en usant de leur signature électronique.

Sachant que celle-ci n'est valable que dans sa forme électronique et

qu'elle ne peut pas revêtir une autre forme physique !

Son archivage électronique devient nécessaire

Document



eDocument



Signature électronique

Archivage 2

En raison du transfert de son support papier à un support immatériel
l'archivage électronique de l'acte immatériel devient une nécessité

→ Exemple d'une copie électronique d'un acte authentique
papier ou d'une copie électronique pour le RF/RC



Changement de support

papier

pdf



Scanner / imprimante



Acte

Hiermit beglaubige ich, dass Frau
und Herr XY persönlich den Vertrag
123 unterschrieben haben.

Bern, den 27.11.2009

Notar JP. Becher



Vidimus:

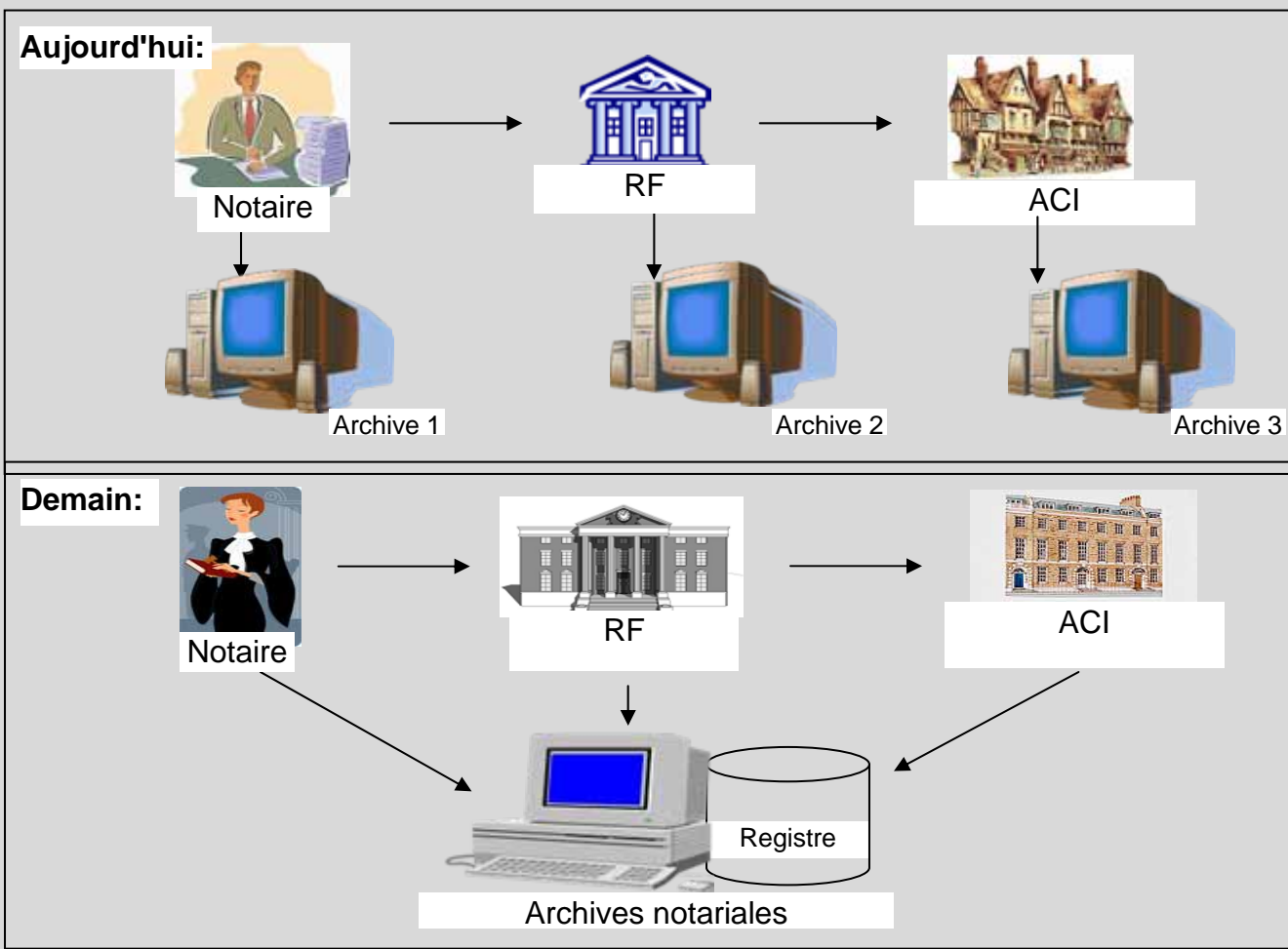
Die vorliegende Urkundskopie in
elektronischer Form entspricht
genau der Original-Urkunde.



Signature numérique de OC-Jean-Pierre Becher
DN: c=CH, st=B, l=Bern, ou=SDMS SA, ou=Qualifed
Certificate, givenName=J. Becher, cn=OC-
JP. Becher, email=jp.becher@vidimus.ch
Date: 2009.11.27 15:46:22 +01'00'

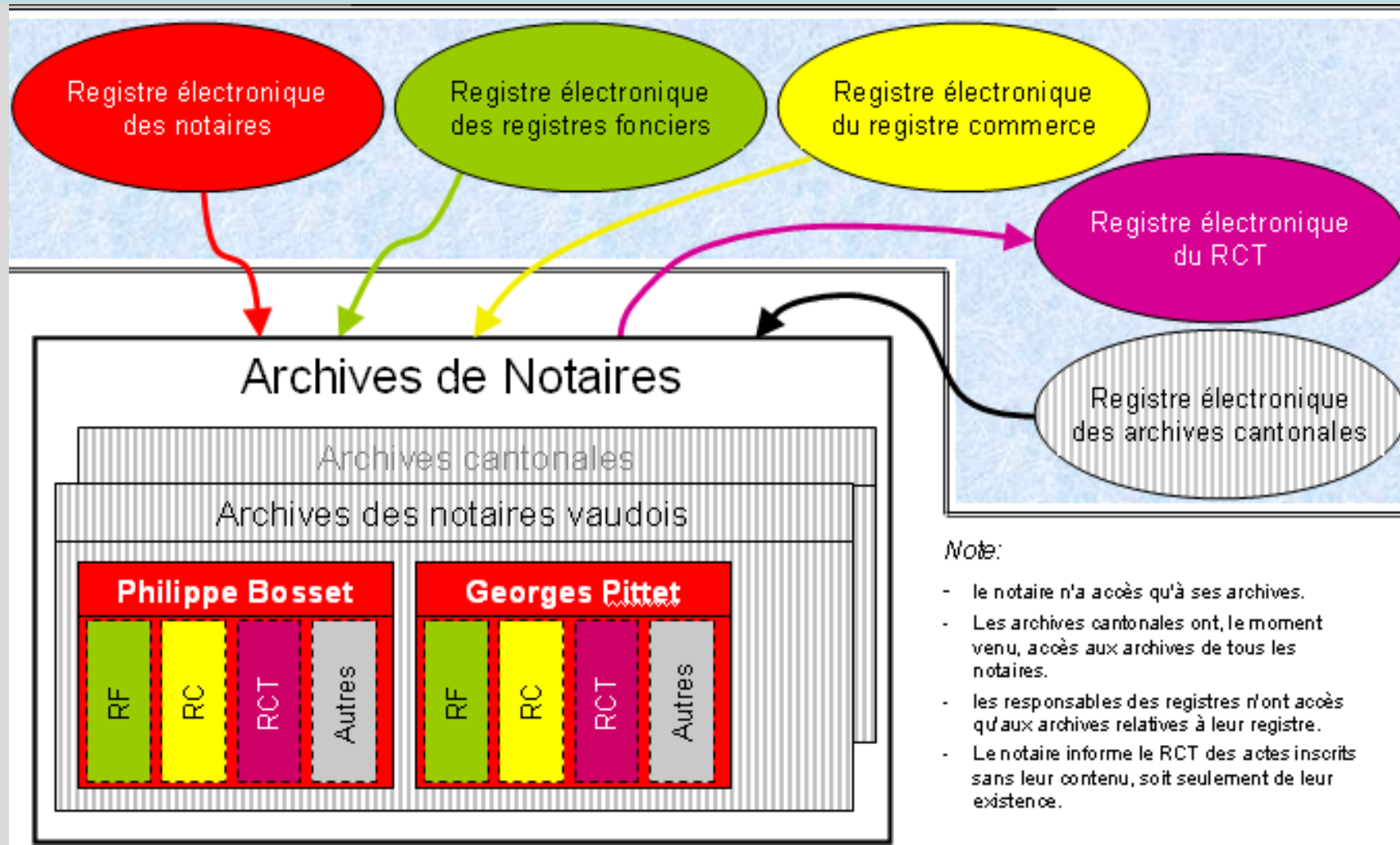
Archivage 3

Un archivage centralisé devient la solution rationnelle et permet une interopérabilité entre les acteurs concernés



Archivage 4

Interopérabilité entre les différents registres publics et les archives





Archivage 5

Critères d'archivage

Archives de notaires

Archives cantonales... (VD, FR, GE, NE, BE, TI,...)

Notaire + UID

Registre Foncier	Registre de Commerce	Registre Central des Testaments	Autres
Propriété	Société anonyme	Testament	Actes en brevet
vente	Sàrl	Pacte successoral	Cautionnement
donation	Soc. en commandite par actions	Donation	Visa
partage	- constitution	Contrat de mariage	Procuracion
PPE	- augmentation de capital	Contrat de partenariat	Acte de notoriété
copropriété	- modification de statuts	Procuracion pour cause d'incapacité	Constat
communauté	- dissolution		Vidimus
Gage	Fondation		Légalisation
Cédule hypo.			
hypothèque	autres		Inventaires fiscaux
charge foncière			
			Autres
Servitude			
personnelles			
usufruit			
habitation			
superficie			
réelles			
Autres			
- date de l'acte	- date de l'acte	- date de l'acte	- date de l'acte
- numéro de l'acte	- numéro de l'acte	- numéro de l'acte	- numéro de l'acte
- parties à l'acte:	- parties à l'acte:	- parties à l'acte:	- nature de l'acte
nom	nom	nom	- parties à l'acte:
prénoms	prénoms	prénoms	nom
date de naissance	date de naissance	date de naissance	prénoms
nationalité	nationalité	nationalité	date de naissance
- commune de situation	- raison sociale		- nationalité
numéro de parcelle			

Archivage 6

Exemple de formulaire de critères d'identification (meta données) apparaissant à l'écran chez le notaire



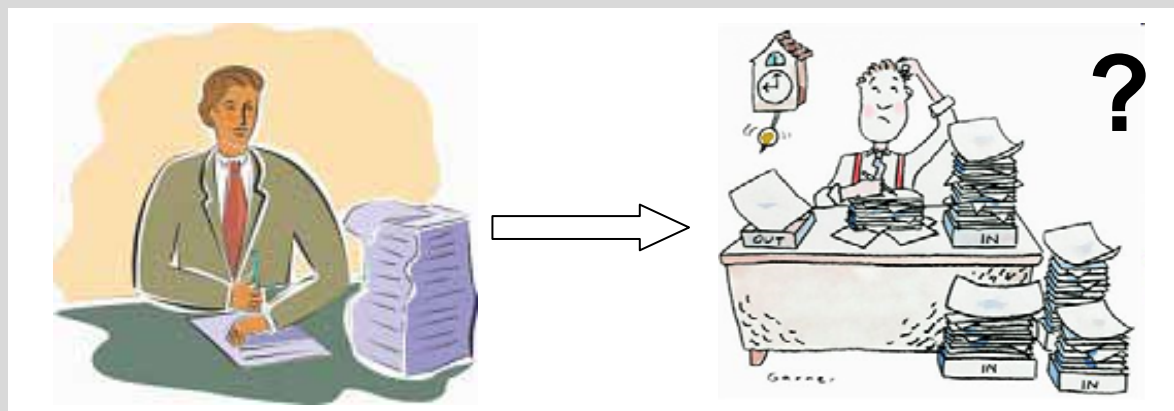
Notaire		Testateur		Localisation	
Vorname	Name	Anrede	Titel	Verfügungs-Datum:	
Philippe	Bosset	Herr	Dipl.Ing ETHZ	19.04.2010	
Sprache		Vorname	Name	Aufbewahrungs-Ort der Verfügung:	
fr+de+en		Michael	Schleipen	Notaire	
Patent Datum	Rücktritt-Datum	Sprache	Korrespondenzsprache	Verfügungs-Nr:	
01.01.1970		de+fr+en+it	de+fr	CH-74.244.169.34 - 11'394	
	UID:	Geburtsdatum	Geschlecht		
	CH-74.244.169.34	09.09.1999	<input type="checkbox"/> weiblich <input checked="" type="checkbox"/> männlich		
Faktura-Tarifgruppe	Faktura-Modalität	Nationalität	Heimatort	Lösch-Datum:	
		de	Deutschland		
Strasse	Nr	Strasse	Nr	Ersetzt-am Datum:	
Rue Central	45	Av. du Tribunal-Fédéral	23		
PLZ	Stadt	PLZ	Stadt	Ersetzt-durch (Nummer):	0
1580	Avenches	1003	Lausanne	Ersatz-für Nummer:	0
Kanton	Kürzel	Kanton	Kürzel		
Vaud	VD	Vaud	VD		
Kanzlei	<input checked="" type="checkbox"/>	Beruf	Berufsgruppe		
		Consultant	Unabhängig		

Insertion automatique sans intervention

Interaction avec InfoStar (état civil)

Archivage 7

Garantie d'un accès dans le temps (Rollen-Modell)



Possibilité d'introduire dans le registre le notaire successeur d'un notaire renonçant à sa patente ou décédé ou tout remplaçant d'une personne autorisée.

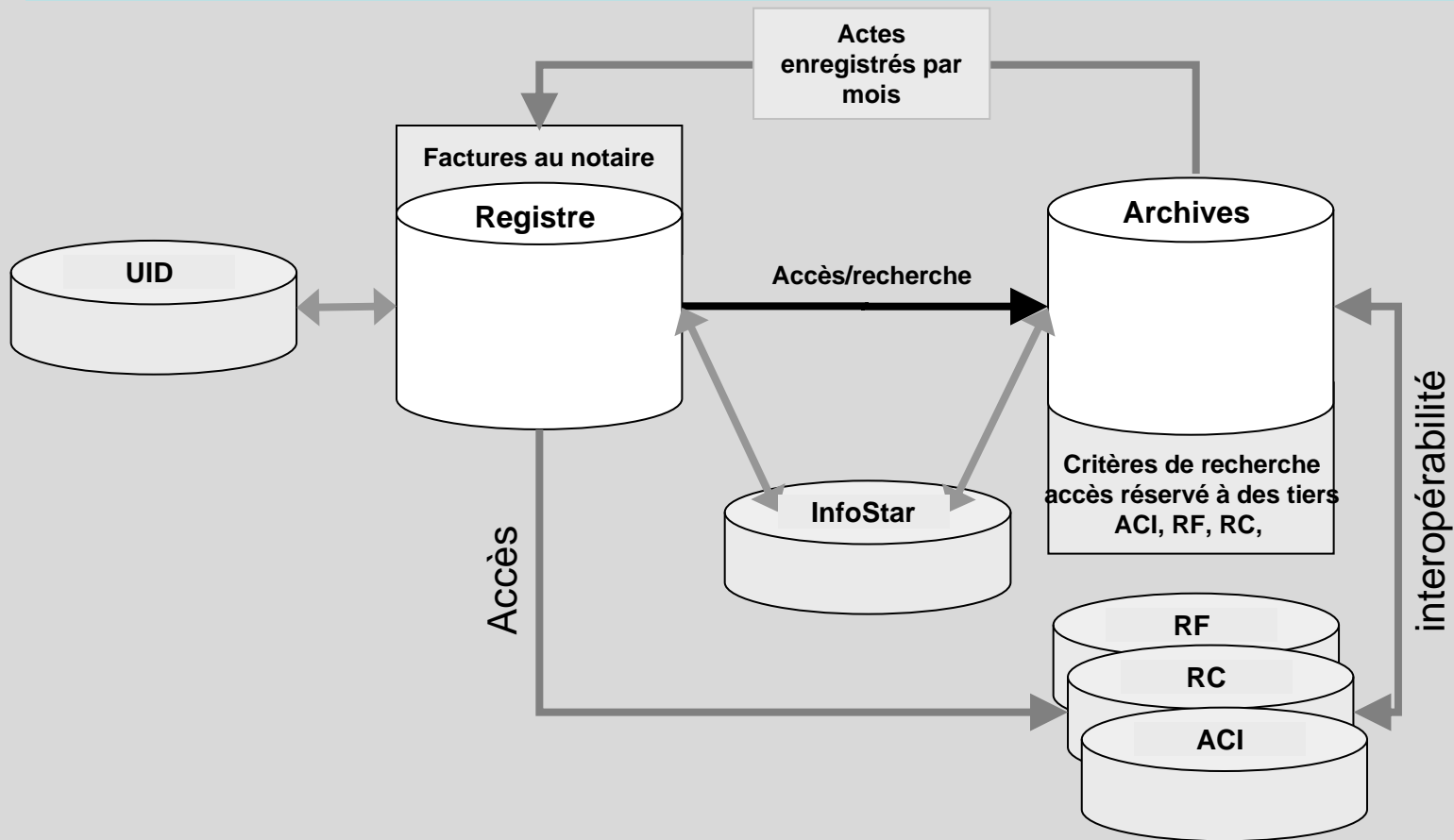
L'autorité cantonale enregistre le successeur du notaire ayant renoncé à sa patente. Le registre qui conserve l'indication du notaire en titre indiquera automatiquement le notaire successeur.

Dès son enregistrement le successeur aura l'accès à tous les documents du notaire auquel il aura succédé.

Le canton maîtrise seul les droits d'accès.

Interaction du registre et des archives

Interopérabilité avec les registres publics etc.
(UID, InfoStar, RF, eGRIS, RC etc.)





Signature et eApostille

Minute No 15'053.-
du 6 avril 2010

VENTE A TERME

Devant Philippe Bosset notaire pour le canton de Vaud, avec étude à Avenches, _____

se présentent : _____

d'une part : _____

- l'hoirie Charles SCHWAB à savoir : _____

1. Marie-Claude Hélène KISSLING, épouse de Jean-Luc, originaire de Oron-la-Ville et Strättligen, domiciliée à 1610 Oron-la-Ville, route de Palézieux, née le 22 avril 1951 ; _____

2. Simone Yvette MAYOR, veuve de Claude, originaire de Grandcour, domiciliée à 1613 Maracon, Praz Derrey, née le 6 février 1945 ; _____

ici représentées par Françoise Schülé – Jan à Payeme, en vertu de procurations datées du dix-huit mars deux mil dix, pièces ci-annexées ; _____

3. Rémy Charles Henri SCHWAB, originaire de Siselen, domicilié à 1530 Payeme, avenue Général Jomini 14, né le 27 février 1965, célibataire ; _____

ici représenté par Françoise Schülé – Jan à Payeme, en vertu de procuration datée du vingt-deux mars deux mil dix, pièce ci-annexée ; _____

4. Carole SCHWAB originaire de Siselen, domiciliée à 1562 Corcelles-près-Payeme, route de Sous-Tour 20, née le 26 octobre 1988, célibataire ; _____

5. Juliette SCHWAB, originaire de Siselen, domiciliée à 1562 Corcelles-près-Payeme, route de Sous-Tour 20, née le 26 août 1981, célibataire ; _____

ici représentées par Gerhard Bismor à Payeme, en vertu de procurations

8

15. Pacte d'emption _____

Accessoirement à la vente, Marie-Claude Kissling, Simone Mayor, Rémy, Carole et Juliette Schwab accordent à Sabrina Briefer, un droit d'emption sur la parcelle 19 de Chevroux. _____

Ce droit pourra être exercé par la bénéficiaire au prix et aux conditions prévues dans le présent acte. _____

Il est convenu incessible mais transmissible à titre universel. _____

Il est accordé jusqu'au 31 mai 2010; il sera annoté au registre foncier jusqu'à cette date, aux frais de la bénéficiaire. _____

Réquisition pour le registre foncier : _____

annotation : droit d'emption échéant le 31 mai 2010 _____

Les parties déclarent que l'immeuble objet des présentes n'a plus de vocation agricole. _____

DONT ACTE,

signé, séance tenante, après lecture et approbation à Avenches le six avril deux mil dix. _____

La minute est signée : p.p. G. Bismor, p.p. F. Schülé, S. Briefer, Ph. Bosset, not. _____

Acte en brevet numéro 0

Le notaire Ph. Bosset à Avenches atteste que la présente copie électronique de sa minute numéro 15053 - est conforme à l'original, copie destinée au registre foncier de la Broye-Vully.

Dont acte, délivré en brevet à Avenches, le 19 avril 2010.



Handwritten signature of Philippe Bosset

Signature numérique de QC: Philippe Bosset
DN: c=CH, st=VD l=Avenches, o=Admin, ou=Qualified Certificate, givenName=Philippe, n=Bosset, cn=QC:
P. Bosset, email=phbosset.notaire@bluewin.ch
Date: 2009.11.18 15:48:32 +01'00'



Apostille

Le département de l'intérieur du Canton de Vaud atteste l'authenticité et la validité de la signature électronique du notaire Philippe Bosset à Avenches.

Lausanne, le 19.04.2010

Sig. Schwaar (signature électronique)



Merci de votre attention